



Préconisations relatives aux investigations médico-légales et toxicologiques des victimes : soumission chimique et « needle spiking »

Nous, Société Française de Toxicologie Analytique (sfta.org), Compagnie Nationale des Biologistes et Analystes Experts (cnbae.org) et Société Française de Médecine Légale et d'Expertises Médicales (medecinelegale.com), représentant l'ensemble des toxicologues analystes, experts judiciaires et médecins légistes sur le territoire français, tenons à préciser les éléments suivants dans deux contextes d'actualité :

1 - Le 15 février 2022, le gouvernement a annoncé le lancement d'un plan national contre le GHB, comprenant notamment des prélèvements toxicologiques afin de doser le GHB. Nous rappelons que les molécules les plus fréquemment rencontrées dans les cas avérés de soumission chimique sont les antihistaminiques sédatifs [doxylamine (DONORMYL), hydroxyzine (ATARAX), etc.] ainsi que les benzodiazépines et apparentés [alprazolam (XANAX), bromazépam (LEXOMIL), etc.] dont les hypnotiques [zolpidem (STILNOX) et zopiclone (IMOVANE)]. Il paraît donc essentiel de continuer à rechercher et à doser l'ensemble des molécules de la soumission chimique, telles qu'elles sont listées dans l'arrêté du 29 septembre 2017, et pas uniquement le GHB, afin de ne pas sous-diagnostiquer des cas, dans des prélèvements biologiques (sang, urine et phanères) réalisés le plus précocement possible.

2 - D'autre part, dans le contexte du phénomène émergent des « piqûres en boîte de nuit » (« needle spiking »), nous recommandons, en plus des prélèvements précédemment cités, de réaliser, idéalement dans l'heure qui suit les faits, un prélèvement sanguin *ad hoc* destiné à la réalisation d'investigations biochimiques complémentaires telles que des mesures et dosages de glycémie, insuline et peptide C. En fonction des éléments, ces prélèvements peuvent être complétés de prélèvements à visée bactériovirologique, génétique ou autre.

Pr. A.-L. PELISSIER-ALICOT

Présidente de la SFTA

Dr. J.-M. GAULIER

Président de la CNBAE

Pr. C. BARTOLI

Président de la SFMLEM